



**Comité d'Activités
Sociales et Culturelles
de Grand Poitiers**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
VENDREDI 8 JUIN 2018
SALLE LAWSON BODY – PISCINE DE LA GANTERIE
- POITIERS
PROCES VERBAL**

Conformément aux Statuts, une assemblée générale extraordinaire s'est réunie dans le quart d'heure qui a suivi la tenue de l'assemblée générale ordinaire suite au quorum non atteint.

I) ORDRE DU JOUR

- Rapport moral par la Présidente Andrée BLAISON
- Rapport d'activité et de gestion par le Trésorier Sylvain DAVID
- Bilan comptable exercice 2016 par Nathalie GORRY, expert-comptable
- Rapport du commissaire aux comptes, Laurent MORILLON,
- Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- Vote des résolutions :
 - Approbation des rapports et des comptes
 - Affectation du résultat d'exercice 2016
 - Approbatons des conventions réglementées
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire
- Allocution de clôture
- Pot de l'Amitié

COMPTE RENDU – RAPPORT MORAL 2017

Par la Présidente Andrée BLAISON

Intervention de la Présidente :

Le CASC est une association du personnel dont la mission est de développer la solidarité, l'action et l'activité sociales en faveur des agents territoriaux appartenant aux collectivités, ville de Poitiers, CCAS et Grand Poitiers. Elle s'adresse aux agents titulaires, stagiaires, ou contractuels quel que soit leur temps de travail. Leur famille et les agents retraités sont également ouvrant (ayant) -droit pour certaines activités. L'association propose une grande diversité d'activités sociales dans des domaines tels que l'éducation populaire, les activités culturelles, sportives et de loisirs.

Le CASC est géré par un conseil d'administration (CA) composé actuellement de 11 membres.

Après les difficultés qu'a connu le CASC lors de sa création en 2016 et grâce au soutien de ses adhérents, l'association a finalement obtenu la confiance de l'employeur, le versement de la subvention et à la remise à disposition de deux agents nécessaire à son bon fonctionnement.

Cela a permis l'élaboration et l'application d'un programme de prestations qui fait l'objet d'un Bulletin d'Information annuel. Ces prestations, telles que les locations de mobil homes, la billetterie (de nouveau réactivée), les sorties collectives, etc., ont été organisées avec succès.

Le CASC de Poitiers est également affilié à l'UNAAS-CT (Union Nationale des Associations pour l'Activité Sociale des Collectivités Territoriales) et son réseau lui permettant d'obtenir des tarifs préférentiels pour un grand nombre d'activités.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration ont développés des partenariats externes à la collectivité afin d'assurer un financement (financement) complémentaire à la subvention annuelle. Cela permet de garantir la pérennité de l'association et améliorer le nombre et les prestations proposées aux agents.

C'est en partie grâce à ce financement qu'un arbre de Noël a pu être budgétisé. Sa réussite est également due à la participation de nombreux collègues ayant à cœur de valoriser leurs activités dans les services.

Suite à la dissolution de l'ASLEM en septembre 2017, les membres du conseil d'administration ont accepté, dans l'intérêt des agents adhérents, de reprendre en partie les activités et prestations de cette association. Ainsi les sections sportives et culturelles ont pu poursuivre leurs activités.

Pour que la reprise d'une grande partie des activités par le CASC soit viable, son conseil d'administration a demandé que lui soit attribuée une subvention complémentaire équivalente à celle que percevait l'ASLEM.

L'ASLEM recevait l'équivalent de 58000€ de subventions dont 12500€ pour ses prestations, la différence étant la valorisation des mises à disposition et matériel (locaux, fluides). Le conseil d'administration a demandé l'obtention des mêmes droits que l'ASLEM concernant les billets d'entrées des piscines et de la patinoire.

L'autorité territoriale a décidé de ne verser que la subvention financière liée aux prestations. Aujourd'hui, le CASC a repris la quasi-totalité des activités de l'ASLEM sans moyen humain supplémentaire.

Les membres du CA tiennent à remercier aux 1241 agents qui ont adhéré et soutenu le CASC (1086 au 28/05/2018). Les membres du CA et le personnel du CASC continueront d'œuvrer pour l'élaboration de nouvelles activités toujours au plus juste coût et en recherchant constamment l'intérêt des agents et de leur famille.

RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION 2017

Par Le Trésorier Sylvain DAVID

Après une année 2016 de transition et d'interrogation sur l'avenir de l'association, la collectivité a finalement fait le choix pour 2017 de signer un contrat d'objectif et un accord financier avec le Comité d'Activité Sociale et Culturelle.

Une subvention totale de 175 151 € a été accordée à l'association par les collectivités partenaire (CCAS, Ville de Poitiers, Grand Poitiers, Biard et Mignaloux). 2 agents ont été mis à disposition, permettant de reprendre une quasi activité normale. 1 241 agents ont adhéré à l'association du personnel.

Le développement de différents partenariats nous a permis de financer un bulletin d'information, et un agenda, de diversifier nos offres de prestations et de réduction.

De nouvelles activités ont été mises en place, comme la location de Mobile home..., les sorties de groupe, billetterie...

En 2017, il s'est tenu 8 Conseil d'Administrations, 2 Bureau, 10 commissions « Festisens » 9 commissions « arbre de Noël », et 1 Assemblée Générale.

Concernant les prestations :

- **Carte TAM TAM** : 560 agents ont bénéficiés pour un montant de 2 257 €
- **Carte CGR** : 4677 tickets ont été vendus pour un montant total de 32 271€
- **Billetterie** : 1233 billets (parc et loisir) ont été vendus pour un montant total de 11 652 €
- **Chèques cultures** : 146 agents en ont bénéficiés pour un montant total de 14 600 €
- **Coupon sport** : 1040 agents en ont bénéficiés pour un montant total de 10 400 €
- **Carte cadeau événement (naissance, mariage, pacs, retraite)** : 54 agents en ont bénéficiés pour un montant total de 3 570 €
- **Chèques cadhoc rentrée scolaires** : 158 agents en ont bénéficiés pour un montant total de 10 890 €
- **Chèques Vacances avec participation** : 589 agents en ont bénéficiés pour un montant total de 158 200€
- **Séjours scolaires** : 90 enfants d'agent en ont bénéficiés pour un montant de 6 648 €
- **L'épicerie** : a vendu pour 3 718€ de produits divers (Huitre, champagne, Thé, madeleines, jus de pomme...) et 8 219 € de vins.
- **L'arbre de Noël** : 693 enfants ont bénéficiés d'un chèque CADOC pour un montant total de 13 860 €

L'arbre de Noël s'est déroulé le 3 décembre au parc des Expositions. Les membres du Conseil d'administration, les permanents et les bénévoles du CASC ont été très heureux de voir 800 enfants s'amuser sur les manèges, dans les structures gonflables, manger de la barbe à papa, découvrir la mini ferme... et le spectacle de magie. Un des temps forts de cette journée aura été l'apparition du Père Noël sur la calèche du Bois St-Pierre.

Après un déficit 2015 de 46 467 €, 10 000 € en 2016, la balance financière de l'année 2017 devrait être à l'équilibre. Depuis 2 ans le nouveau Conseil d'Administration a su remettre l'association sur une trajectoire positive.

BILAN COMPTABLE EXERCICE 2017

Par le cabinet d'expert-comptable Nathalie HUREAUX GORRY

PRESENTATION COMPTES EXERCICE 2017

Le Cabinet Comptable GORRY, expert-comptable missionné, n'a pu remettre les comptes de l'exercice 2017. En effet, le logiciel actuel est obsolète et n'a pu restituer les informations demandées. Les données ont dû être extraites de manière manuelle. Cette manœuvre a pris plus de temps que prévu. Les comptes seront remis à une date ultérieure.

RAPPORT COMPTES ANNUELS – EXERCICE 2017

Par Laurent MORILLON commissaire aux comptes

RAPPORT GENERAL COMPTES ANNUELS

Monsieur le Commissaire aux comptes, présent à l'assemblée générale, n'a pas pu remettre son rapport sur les comptes annuels étant donné que ceux-ci n'avaient été remis par l'expert-comptable.

VOTE DES RESOLUTIONS

Approbation des rapports et des comptes

L'assemblée générale après avoir entendu son Président :

Mise aux voix, la résolution est approuvée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : **34 électeurs** Abstention : **1 électeur**

Affectation du résultat d'exercice 2017

L'assemblée générale après avoir entendu son Trésorier,

Mise aux voix, la résolution est approuvée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : **34 électeurs** Abstention : **1 électeur**

SECTIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Les représentants des sections sportives et culturelles présents ont présenté leur section :

- Frédérique ZANETTI (Présidente) pour la section Anglais
- Véronique GIRARD (Présidente) pour les sections peinture et couture
- Olivier ROUSSEAU (Président) pour la section tennis
- Didier ANDRIEU (Trésorier) pour la section pêche

UNASS-CT

André DURANT, Président de l'UNASS-CT (Union Nationale des Associations pour l'Activité Sociale des Collectivités Territoriales) a expliqué que les entreprises privées de + de 50 salariés ont l'obligation de mettre en place un comité d'entreprise (code du travail). Dans la fonction publique territoriale, seule la loi du 19 février 2007 oblige l'employeur de mettre en place des prestations d'action sociale mais n'oblige pas à l'employeur de mettre en place des prestations d'activité sociale.

L'association a été créée dans le but de faire reconnaître les mêmes droits du secteur privé.

A ce jour, 11 CASC, COS ou amicale sont adhérentes à l'UNAAS-CT.

Une rencontre avec le secrétariat d'état de la fonction publique territoriale auprès du ministre de l'action et des comptes publics à Bercy a été organisée le 12 avril dernier afin qu'il y ait une reconnaissance statutaire des activités sociales de proximité dans les collectivités territoriales. Chacun reconnaît que les activités sociales sont source de lien social, de lien inter catégoriel et inter générationnel, de bien-être au travail, mais aussi de pouvoir d'achat.

QUESTIONS DES AGENTS

Plusieurs agents ont questionné par écrit les membres du CA sur divers sujets les réponses ont été apportées lors de l'Assemblée Générale:

- Commandes groupées Domaine et Villages :

Combien de personnes cela intéresse ? Le port (timbre) pourrait être utilisé pour des aides car x par x agents = grosse sommes perdue.

X agents ont commandés du vin l'année dernière pour une valeur de x€, l'envoi du catalogue est entièrement pris en charge par notre partenaire Domaine et Villages.

L'envoi du catalogue est pris en charge par le prestataire. Rien ne coûte au CASC et cela rapporte même puisque pour 2017, notre prestataire a versé près de 500€ pour les ventes.

J'ai reçu le catalogue Domaine et Village alors que je ne bois pas d'alcool ce n'est pas normal.

Le catalogue est envoyé à l'ensemble des adhérents il n'est pas possible de faire un tri.

- Bulletin d'information :

L'argent dépensé pour la publication du bulletin d'information devrait être utilisé pour d'autres prestations.

L'édition du bulletin d'information est totalement prise en charge par nos partenaires.

- Pétition CNAS :

Une pétition a tourné concernant l'adhésion au CNAS au lieu du CASC. Au lieu du CASC. Est-il vrai que cette pétition est en intersyndicale ?

Un représentant du syndicat CGT présent a répondu par la négative et a renouvelé le soutien de son syndicat au CASC-GP

- Agents mise à disposition :

Les agents mise à disposition ont-ils les mêmes droits (congrés, prime, cet, etc.) que les autres agents.

Ils ont les mêmes droit que tous les autres agents, mais il est vrai que la collectivité a refusé de leur verser la NBI d'accueil et la NBI régisseur qui était perçu par les agents du COMAS.

- Fermeture du CASC :

Pourquoi y a-t' il eut plusieurs fermetures exceptionnelles du CASC ces derniers temps.

Nous avons fait la demande d'un troisième agent pour palier à la surcharge de travail suite à la dissolution de l'ASLEM, l'intégration des sections et des prestations au CASC. Ce qui nous a été refusé, il fallait donc pouvoir traiter les nombreux dossiers du début d'année.

Ces derniers mois plusieurs problématique sont apparus, l'obsolescence du logiciel 123 CE à créer quelques cafouillage pour effectuer le bilan financier.

Bien que le changement de logiciel été inévitable, cela a dû être fait plus rapidement que possible entraînant des périodes de formation pour les agents.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h15 heures.

Les rapporteurs de séance,

Trésorier,



Sylvain DAVID

La Présidente de séance,

Présidente du CASC,



Andrée BLAISON

Comité d'Activités Sociales et Culturelles de Grand Poitiers

Assemblée Générale
du 5 juillet 2018



ACTIF 1/2

NATURE	2017	2016
Logiciel et matériel de bureau	0	0
Prêts immobiliers	55 789	77 011
Prêts amélioration propriété	34 265	58 459
Prêts dépôts de garantie	147	147
Intérêts courus sur prêts	70	105
Dépréciation immo. financières	-3 461	-3 461

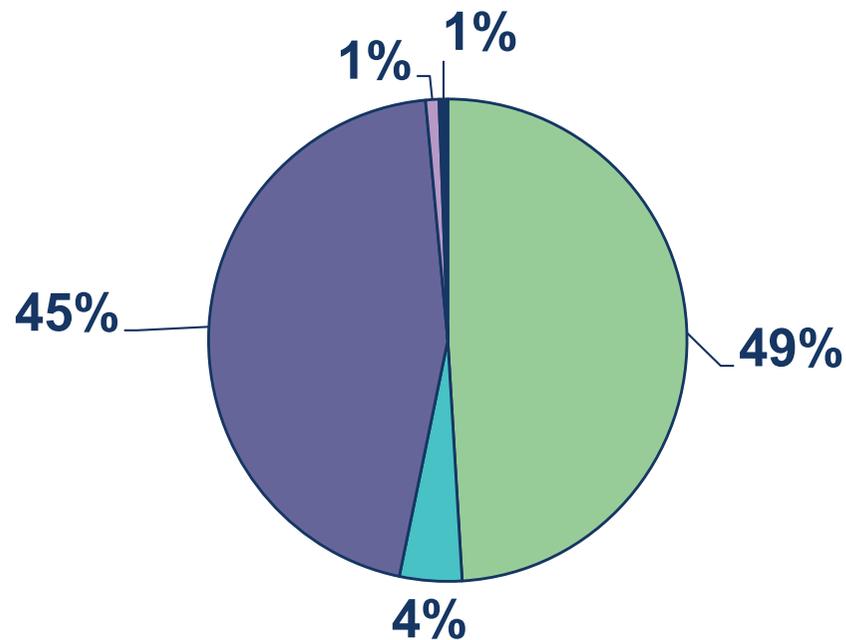
ACTIF 2/2

NATURE	2017	2016
Stocks	14314	5994
Commissions à recevoir	2 891	2 955
Provision créances douteuses		
Recettes à encaisser	3100	351
SICAV	0	48 380
Comptes bancaires et caisse	161 872	85 266
Charges constatées d'avance	8 766	1 012
TOTAL ACTIF	277 753	276 219

PASSIF

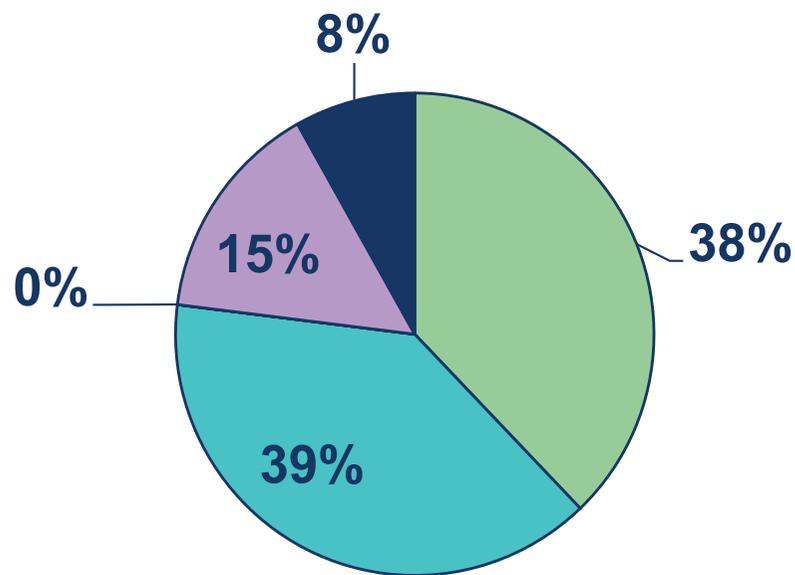
NATURE	2017	2016
Fonds associatifs	434 220	434 220
Report à nouveau excédents	-165 545	-155 308
Résultat	924	-10 237
Frais bancaires à payer	72	70
Factures non parvenues	8 082	7 174
Produits constatés d'avance	0	300
TOTAL PASSIF	277 753	276 219

RECETTES 2017



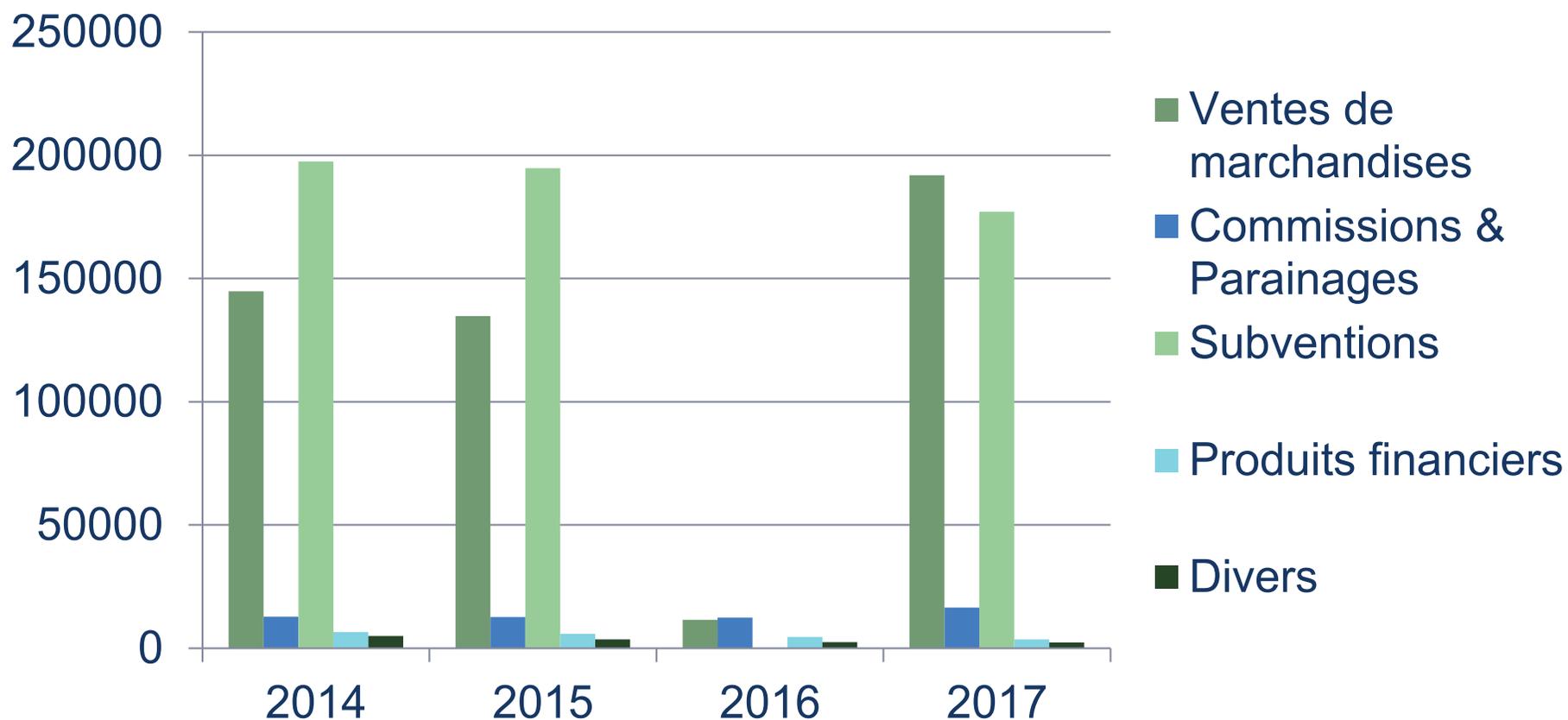
- Ventes de marchandises
- Commissions & Parainages
- Subventions
- Produits financiers
- Divers produits

RECETTES 2016

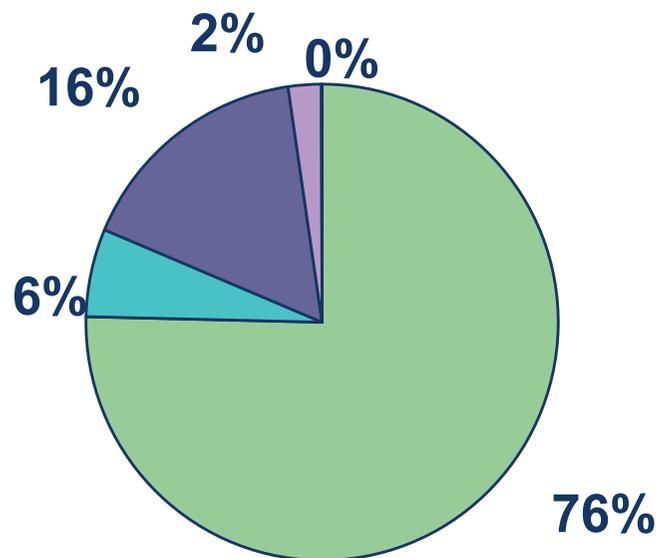


- Ventes de marchandises
- Commissions
- Subventions
- Produits financiers
- Divers produits

COMPARATIF RECETTES 2014 / 2015 / 2016 / 2017



DEPENSES 2017



■ Achats consommés

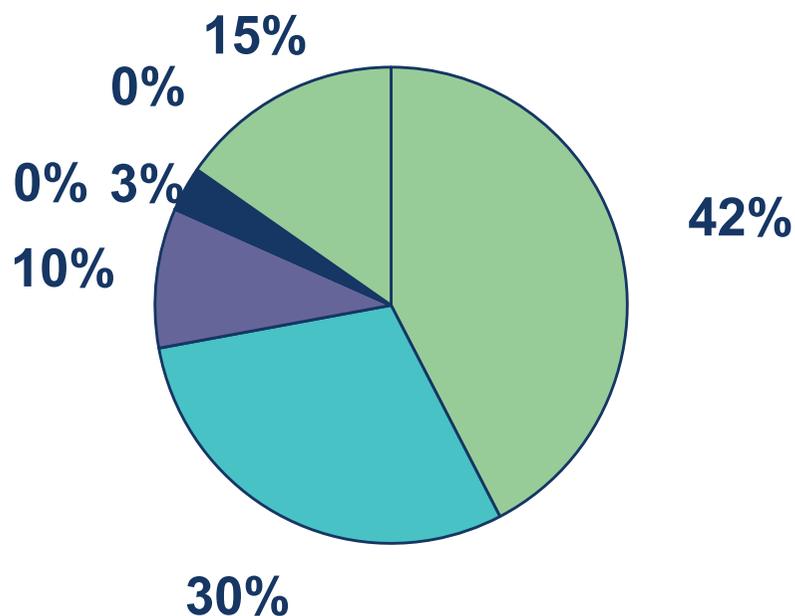
■ Autres charges
externes + divers

■ Participations (Noël,
rentrées scolaires,...)

■ Charges
exceptionnelles

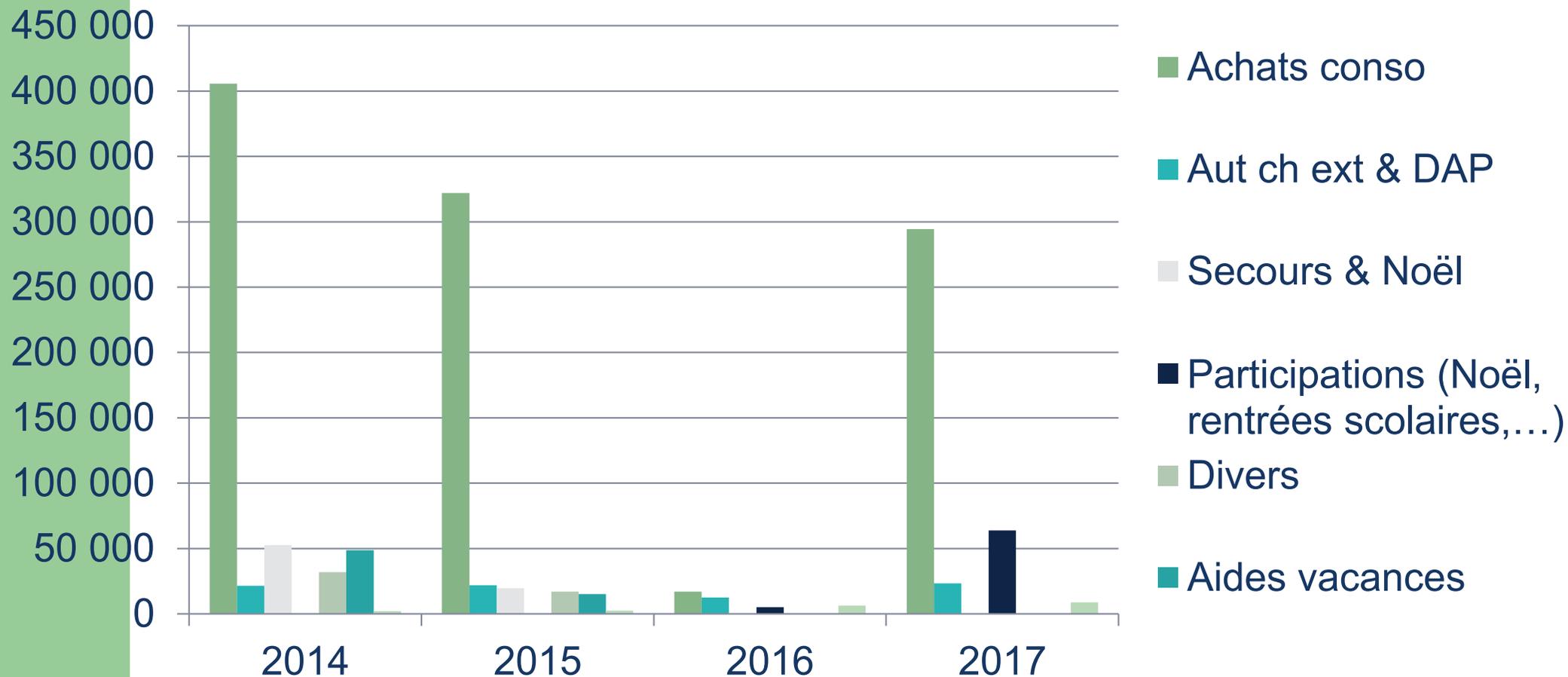
■ Impôt sur les bénéfices

DEPENSES 2016



- Achats consommés
- Autres charges externes + divers
- Chèques naissance + participation C.E.
- Noël
- Garantie obsèques
- Aides vacances
- Charges exceptionnelles

COMPARATIF DEPENSES 2014 / 2015 / 2016 / 2017



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Nature	Année 2017	Année 2016	Année 2015
Locaux administratifs	5 067	4 940	4 915
Entretien locaux	1598	732	752
Fourniture eau, électricité	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire
Affranchissements	Pour mémoire	Facturé donc en charge	Facturé donc en charge
Télécommunications	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire
Fournitures de bureau	Facturé donc en charge	Facturé donc en charge	Facturé donc en charge
Photocopies	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire
Rémunérations	16 737	52 716	111 007
Taxes sur les rémunérations	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire
Bénévoles	0	0	2 748
TOTAUX	23 402	58 388	119 422

Evolution des postes les plus importants sur l'exercice 2017

NATURE	2017	2016	Variation
Prestations vendues	191 940	11 488	180 452
Subventions	177 154	0	177 154
Parrainages	4 800	0	4 800
Achats consommés	302 634	22 131	280 503
Publicité et imprimés	9 634	0	9 634
Participations (Noël, rentrées scolaires,...)	63 803	5 152	58 651
Cartes TAM TAM périmées	7 075	6 301	774

EVOLUTION DES PRETS IMMOBILIERS

ANNEE	Début exercice	Octroi	Rembour -sment	Fin exercice
2017	77 011	0	21 222	55 789
2016	105 641	0	28 630	77 011
2015	141 421	0	35 780	105 641
2014	137 928	35 000	31 507	141 421
2013	157 161	20 000	39 233	137 928

EVOLUTION DES PRETS AMELIORATION

ANNEE	Début exercice	Octroi	Rembour -sment	Fin exercice
2017	58 459	0	24 194	34 265
2016	88 533	0	30 074	58 459
2015	110 791	16 000	38 258	88 533
2014	74 365	63 917	27 491	110 791
2013	62 073	37 277	25 195	74 365

EVOLUTION DES PRETS DEPOTS DE GARANTIE

ANNEE	Début exercice	Octroi	Rembour-sement	Fin exercice
2017	147	0	0	147
2016	147	0	0	147
2015	1 187	0	1 039	147
2014	2 459	1 665	2 937	1 187
2013	3 173	3 607	4 321	2 459

RECAPITULATIF DE L'EVOLUTION DES PRETS

ANNEE	Début exercice	Octroi	Rembour- sement	Fin exercice
2017	135 617	0	45 416	90 201
2016	194 321	0	58 704	135 617
2015	253 398	16 000	75 078	194 321
2014	215 144	100 857	62 603	253 398
2013	225 202	61 938	71 996	215 144

Anthony ARRIVÉ
Pierre BALZEAU
Lionel BENOIST
Jérôme BOURDEAU
Patrick CRUCHON
Pascal DEL'HOMME
Marie-Pascale GANDOUIN
Jean-Philippe JOUBERT
Frédéric MENOUE
Laurent MORILLON
Yves PAUGAM
Démosthène SIMONNEAU
Jacky TIFFOUIN

Commissaires aux Comptes

**Comité d'Activités Sociales et Culturelles
de Grand Poitiers « CASC »
Mairie de Poitiers – BP 569
86061 POITIERS CEDEX**

**Rapport du commissaire aux comptes
Sur les Comptes Annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2017**



**Comité d'Activités Sociales et Culturelles
De Grand Poitiers « CASC »**
Mairie de Poitiers – BP 569
86061 POITIERS CEDEX

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels**
Exercice clos le 31 Décembre 2017

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité d'Activités Sociales et Culturelles de Grand Poitiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité d'Activités Sociales et Culturelles de Grand Poitiers à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Nous nous sommes attachés au contrôle de l'existence et de la valorisation des soldes des établissements bancaires et fournisseurs par la mise en œuvre de confirmations directes et de sondages aléatoires sur les pièces comptables enregistrées.

Les subventions constituent 45% des produits d'exploitation, nous avons porté une attention particulière au respect du principe d'indépendance des exercices.
Nous avons validé sa bonne application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générales.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, le 26 juin 2018

Pour HSF AUDIT



Laurent MORILLON

Gérant

Commissaire aux Comptes

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	10 050	10 050		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	90 272	3 461	86 811	132 261
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	100 322	13 511	86 811	132 261
Stocks en cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	14 314		14 314	5 994
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances usagers et comptes rattachés	2 891		2 891	2 955
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres	31 047	27 947	3 100	351
Valeurs mobilières de placement				48 380
Disponibilités	161 872		161 872	85 266
Charges constatées d'avance	8 765		8 765	1 011
TOTAL (II)	218 889	27 947	190 942	143 958
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	319 211	41 458	277 753	276 219



Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	434 220	434 220
. Ecarts de réévaluation		
. Réserves		
. Report à nouveau	-165 545	-155 308
. Résultat de l'exercice	924	-10 237
Autres fonds associatifs		
- Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Ecarts de réévaluation		
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
- Provisions réglementées		
- Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	269 599	268 675
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (II)		
Fonds dédiés		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
TOTAL (III)		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	72	70
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 082	7 174
Autres		
Produits constatés d'avance		300
TOTAL (IV)	8 154	7 544
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	277 753	276 219
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dont en nature restant à vendre		
Engagements donnés		



Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
	France	Exportations	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	191 940		191 940	11 488
Production vendue biens				
Production vendue services	16 482		16 482	12 332
Montants nets produits d'expl.	208 422		208 422	23 820
Autres produits d'exploitation				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			177 154	
Dons				
Cotisations				
Legs et donations				
Produits liés à des financements réglementaires				
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Autres produits			1 107	1 786
Reprises de provisions				
Transfert de charges				
Sous-total des autres produits d'exploitation			178 261	1 786
Total des produits d'exploitation (I)			386 683	25 606
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)				
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			1 960	3 145
Autres intérêts et produits assimilés			1 559	1 375
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)			3 519	4 520
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion			827	265
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges			365	423
Total des produits exceptionnels (IV)			1 192	689
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			391 395	30 815
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				-10 237
TOTAL GENERAL			391 395	41 052
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises et de matières premières			302 634	22 131
Variation de stock marchandises et matières premières			-8 320	-5 108
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés			624	374
Services extérieurs			4 385	4 360
Autres services extérieurs			18 321	7 642
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				



Compte de résultat association (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions		
Dotations aux provisions pour dépréciations		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Autres charges	63 803	5 152
Total des charges d'exploitation (I)	381 446	34 549
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
Total des charges financières (III)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 832	6 301
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (IV)	8 832	6 301
Impôts sur les sociétés (V)	192	202
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	390 471	41 052
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	924	
TOTAL GENERAL	391 395	41 052
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
. Bénévolat		
. Prestations en nature	23 402	58 388
. Dons en nature		
Total Produits - Contributions volontaires	23 402	58 388
Charges		
. Secours en nature		
. Mise à disposition gratuite de biens et services	23 402	58 388
. Personnel bénévole		
Total charges – Contributions volontaires	23 402	58 388



Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 277 753,02 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 923,83 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



Annexes aux comptes annuels (suite)**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES****I Ville de Poitiers**

La Ville de Poitiers met à disposition de l'Association du CASC des locaux, leur entretien, etc... sans lui en faire supporter le coût. Ces contributions volontaires sont valorisées par la Mairie au 31 décembre 2017 comme suit (certaines ne sont pas encore connues avec précision) :

Nature	Montant
Mise à disposition locaux administratifs	5 067,00
Entretien, locaux, chauffage	1 598,00
Fourniture eau et électricité	Pour mémoire
Affranchissements	Pour mémoire
Télécommunications	Pour mémoire
Fournitures de bureau	Pour mémoire
Photocopies	Pour mémoire
Rémunérations et charges sociales	16 737,00
Taxes sur les rémunérations	Pour mémoire
TOTAL	23 402,00

II Bénévoles

Nature	Montant
Nombre d'heures annuelles	0,00
Coût pour une heure	9,76
TOTAL	0,00

III Récapitulatif des contributions volontaires

Nature	Montant
Ville de Poitiers	23 402,00
Bénévoles	0,00
TOTAL	23 402,00



Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 100 322 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 050			10 050
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	135 722		45 450	90 272
TOTAL	145 772		45 450	100 322

Amortissements et provisions d'actif = 13 511 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 050			10 050
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	3 461			3 461
TOTAL	13 511			13 511

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciel	10 050	10 050	0	de 1 à 3 ans
TOTAL	10 050	10 050		

Etat des créances = 132 975 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	90 272		90 272
Actif circulant & charges d'avance	42 703	42 703	
TOTAL	132 975	42 703	90 272

Provisions pour dépréciation = 27 947 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	28 311			364	27 947
Comptes financiers					
TOTAL	28 311			364	27 947

Produits à recevoir par postes du bilan = 5 891 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	2 891
Autres créances	3 000
Disponibilités	
TOTAL	5 891

Charges constatées d'avance = 8 765 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 8 154 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	72	72		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 082	8 082		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	8 154	8 154		

Charges à payer par postes du bilan = 4 226 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	72
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 154
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	4 226

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 208 422 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	191 940	92,09 %
Prestations de services	16 482	7,91 %
TOTAL	208 422	100.00 %

Charges et produits exceptionnels

Nature	Charges	Produits
Cartes TAM TAM périmées	7 075	
Thés périmés	92	
Effacement de la dette prêt immobilier Mme Gelin	1 665	
Cartes Illicado non facturées		620
Intérêt de remboursement Berthomier		207
Reprise provision créances douteuses		365
TOTAL	8 832	1 192

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 5 891 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Par comm. boissons(4181000000)	2 891
TOTAL	2 891

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Par parainage(46871200000)	3 000
TOTAL	3 000

Charges constatées d'avance = 8 765 E

Charges constatées d'avance	Montant
Animation loto(48611000000)	450
Location mobilhomes(48611100000)	7 290
Maintenance informatique(48611500000)	1 025
TOTAL	8 765

Charges à payer = 4 226 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Frais bancaires à payer(51860000000)	72
TOTAL	72

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fnp honoraire comptable(40811200000)	2 400
Fnp cac(40811300000)	1 754
TOTAL	4 154

